



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°74-2022-103

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

Sommaire

74_direction_emploi_travail_solidarites /

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-05-10-00001 - Arrêté N° DDETS/PPS.2022-0073 donnant
l'autorisation d'employer un enfant mineur "Marius PALFROY" pour un
tournage d'un film touristique mettant en scène un couple et leur fils
pendant des vacances "détentes" dans la CDC de Cluses le 14 mai et le 28
mai 2022 (2 pages)

Page 3

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-05-10-00001

Arrêté N° DDETS/PPS.2022-0073 donnant
l'autorisation d'employer un enfant mineur
"Marius PALFROY" pour un tournage d'un film
touristique mettant en scène un couple et leur
fils pendant des vacances "détentes" dans la
CDC de Cluses le 14 mai et le 28 mai 2022



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Pôle Politiques Solidaire

Réf. : PPS/FL

Annecy, le

10 MAI 2022

Le Préfet de la Haute-Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° DDETS/PPS/2022-0073

D'autorisation d'employer un enfant mineur pour un tournage d'un film touristique mettant en scène un couple et leur fils pendant des vacances « détente » dans la communauté de commune de Cluses

VU Le Code du Travail, Chapitres Titre II - Chapitre IV – Articles L 7124-1 à L 7124-20 ;

VU Les lois n° 63-808 du 6 août 1963 et n° 90-603 du 12 juillet 1990 ;

VU Les décrets n° 64-1020 du 24 septembre 1964 et n° 92-962 du 9 septembre 1992 relatifs à l'emploi des enfants dans les activités du spectacle ;

VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU Le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU La circulaire et l'instruction du 9 novembre 1964 et la circulaire n° 93-17 du 4 juin 1993 relatives à l'emploi des enfants dans les activités du spectacle ;

VU La demande présentée le 24 avril 2022 la Société FOUNDATION PICTURES pour la participation d'enfant ;

VU L'avis favorable émis par les membres de la Commission Départementale, après étude des dossiers transmis le 4 mai 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

ARRETE

Article 1 : AUTORISATION

Il est accordé à la société FOUNDATION PICTURES dont le siège social est situé à 270 route du Coteau 74300 THYEZ, l'autorisation d'employer pour le tournage d'un film touristique mettant en scène un couple et leur fils pendant des vacances « détentés » dans la communauté de commune de Cluses le samedi 14 mai 2022 de 11h à 12h et de 12h à 13h, de 19h à 20h et de 20h à 21h. Le samedi 28 mai 2022 de 11h à 12h et de 12h à 13h, de 19h à 20h et de 20h à 21h l'enfant dont le nom suit :

ENFANT	DATE & LIEU DE NAISSANCE	REPRESENTANT LEGAL
PALFROY Marius	13/09/08	Mme LEVEAU Héloïse et M. PALFROY Jérôme

Article 2 : RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'ENFANT

La rémunération versée à l'enfant pour sa prestation sera ainsi répartie :

- 80 % seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignation sur un compte ouvert au nom de l'enfant
- 20 % seront versés à leur représentant légal.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Directrice Départementale de la
Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités,
La Directrice Départementale Adjointe



Marion BOUTELOUP-MASSOT